



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

La Directrice

Dossier suivi par : Frédéric LAVALETTE

Tél. : 02.41.87.33.36

Mail : f.lavalette@inao.gouv.fr

La Directrice de l'INAO

à

Direction Régionale de l'Environnement,

De l'Aménagement et du Logement

Des Pays de la Loire

Unité Départementale de la Loire-Atlantique

Objet : Installation classée
Commune de Guéméné-Penfao (44)

Angers, le 12 janvier 2018

Par courriel en date du 26 décembre 2017, vous avez bien voulu faire parvenir à l'INAO, pour examen et avis, un dossier présenté par la SCEA de Saint Yves qui souhaite procéder à l'augmentation de son cheptel porcin, incluant notamment la construction de 2 262 places d'engraissement, situé sur le territoire de la commune de Guéméné-Penfao.

La commune de Guéméné-Penfao se situe dans l'aire géographique des Indications Géographiques Protégées (IGP) "Val de Loire", "Whisky de Bretagne", "Cidre de Bretagne ou Cidre Breton", "Boeuf du Maine", Pâté de campagne Breton", "Volailles d'Anceis", "Volailles de Bretagne", "Volailles de Jarzé" et "Farine de Blé noir de Bretagne".

Cependant, après étude de ce dossier, je vous informe que l'INAO n'a pas de remarque à formuler sur ce projet dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les AOP/IGP concernés.

Pour la Directrice de l'INAO,
Et par délégation,

Pascal CELLIER

INAO - Délégation Territoriale Val de Loire

SITE D'ANGERS

16 rue du Clon

49000 ANGERS

TEL 02 41 87 33 36

www.inao.gouv.fr